

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

La loi du 2 janvier 2002 : application du droit des usagers dans les associations tutélaires

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Au regard de nombreuses « failles » constatées dans l'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique et dans le but de renforcer les droits à un accompagnement plus global de ces personnes qualifiées de « vulnérables » par le droit pénal, l'une des lois du 5 mars 2007 devait indéniablement réformer deux lois en la matière : la loi du 18 octobre 1966 relative aux prestations sociales et celle du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs.

La loi du 2 janvier 2002 avait déjà affirmé un certain nombre de prérogatives tendant à améliorer les droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. La loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application réaffirment les droits précédemment renforcés en 2002, en y introduisant de nouvelles données spécifiques aux majeurs protégés ou à protéger.

OBJECTIFS

- Connaître et s'approprier les règles relatives aux droits des usagers issues de la loi du 2 janvier 2002.
- Comprendre l'articulation de cette loi avec celle relative à la réforme de la protection juridique des majeurs.
- Comprendre les enjeux de la contractualisation.

CONTENU

- Présentation de la loi du 5 mars 2007 (accompagnement social et judiciaire des majeurs vulnérables).
- La meilleure prise en compte des droits de la personne protégée : quelle incidence dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ?
- Les différentes mesures de protection.
- Les difficultés liées au recueil de l'expression de la volonté des tuteurs ou curateurs.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports conceptuels et juridiques.
- Illustrations et études de cas.
- Analyse des situations et des réponses existantes.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 30 novembre 2011